

# **CONSEIL MUNICIPAL**

Numéro interne de l'acte : 30

Séance du 08/11/2022

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 29

Présents: 18

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation 02/11/2022

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

../../....

et publication du :

../../....

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MADI OUSSENI Mohamadi.

## Etaient présents :

Mme ALBERT Zalia , M. ANGATAHI Anli , Mme ASSANI Helene , M. ASSANI Mohamed, Mme ATTOUMANE Binti, M. BOINA Raim Rifay, M. DAROUECHI Navi, Mme HAMISSI Roukia, Mme HASSANI Roza, M. ISSOUFFI Ramadani, M. MADI MARI

Chamsidine, M. MADI OUSSENI Mohamadi, Mme MAHAMOUDOU Laouia, M. OMAR Yankoub, M. OUSSENI Djabiri , Mme SAID Zozofina, M. SAID-HALIDI Ambdirahamane, Mme TOUMBOU Mariama

#### Procuration(s):

Mme CHANFI Bibi donne pouvoir à M. BOINA Raim Rifay, Mme RIDHOI Zaïnabou donne pouvoir à Mme ATTOUMANE Binti

#### Etai(ent) absent(s):

Mme ABDALLAH Halimaty, Mme ABDOURAHAMANE Céline, M. ANRIFADJATI Anli, Mme BOINAIDI Habachia, Mme CHANFI Bibi, M. CHEBANI Mohamadi , Mme MATTOIR Moissinga , Mme RIDHOI Zaïnabou, M. SOUMAÏLI Mhamadi , M. YBRAHIMA Ybrahima

#### Etai(ent) excusé(s):

Mme MATTOIR Abouchia

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BOINA Raim Rifay

## **Objet : Cession des ouvrages au Syndicat les Eaux de Mayotte**

Dans le cadre de son programme d'aménagement de la commune, la ville de Chiconi a pris à sa charge la réalisation d'opération d'adduction en eau potable ainsi que des opérations d'assainissement. La réalisation de ces travaux étant achevés et réceptionné, il convient de demander l'intégration de ses ouvrages à l'autorité compétente-exploitante de ses ouvrages (les Eaux de Mayotte).

Ci-après la liste des ouvrages devant faire l'objet de rétrocession aux eaux de Mayotte par voie délibérative en vue d'officialiser leur mise en service effective :

## 1. Eau potable

Rue Adan SAMI,

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le

ID: 976-200008753-20221108-DELB\_30\_2022-DE

Rue Barabahi,

- Rue Nafindra.
- Rue Charif Bacar,
- Chemin Mazava,
- Chemin Fruit à pain,
- Chemin Adan Malidi

#### 2. Eau usée

STEP de Sohoa école maternelle,

Eaux de Mayotte syndicat intercommunal a pour vocation d'être l'opérateur de gestion des fonctions attachées au service public de l'eau et de l'assainissement pour le compte exclusif de ses communes Membres.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession des ouvrages ci-dessus au Syndicat des Eaux
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

## **DECIDE**

- d'approuver la cession des ouvrages ci-dessus au Syndicat des Eaux
- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à Chiconi Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

